

**Colloque : « L'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE DANS
L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU DROIT PÉNAL :
déclaration d'irresponsabilité pénale, contrainte
pénale, altération du discernement. »**

Première journée de la Compagnie Nationale des Experts Psychiatres de Cour d'Appel (CNEPCA) en collaboration avec la Société de l'Information Psychiatrique (SIP), l'Association Nationale des Psychiatres Experts Judiciaires (ANPEJ) et en partenariat avec l'Université de Poitiers.

Date : 27 novembre 2014

Lieu : Amphithéâtre de l'IFSI du Groupe Hospitalier Paul GUIRAUD 54, Avenue de la République, 94800 Villejuif. Métro : Villejuif Louis Aragon, ligne 7.

Programme :

10 h : « Évolution de la responsabilité pénale, des droits de la défense et du contradictoire dans le procès pénal. »

Jean DANET : Avocat honoraire, Maître de conférences des Universités, Université de Nantes.

10h 45 : « Loi du 15 août 2014 : présentation de la contrainte pénale et de son application pour le clinicien et l'expert, modification de l'alinéa 2 de l'article 122-1 du CP et son incidence. »

Ludovic FOSSEY : Juge de l'application des peines, Paris, Vice-président de l'ANJAP.

11h 30 : pause

11h 45 : « Bilan de l'application de la déclaration d'irresponsabilité pénale depuis la loi du 25 février 2008. »

Jean Louis SENON, PUPH, Université de Poitiers et Jean DANET, Avocat honoraire, Maître de conférences des Universités, Université de Nantes.

12h 30 : Repas

13h 30 : « L'altération du discernement en application de l'article 122-1 al 2 du Code pénal : recherche sur la Cour d'appel de Poitiers à partir de dossiers d'expertise. »

Cyril MANZANERA, psychiatre, PH CHU Montpellier, Docteur en Droit.

14 h 30 discussion

15 h 30 Assemblée générale de la CNEPCA

17h 30 clôture

**COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS
PSYCHIATRES
DE COURS D'APPEL (CNEPCA)**

**Colloque : « L'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE DANS
L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU DROIT PÉNAL : déclaration
d'irresponsabilité pénale, contrainte pénale, altération du
discernement. »**

Jeudi 27 novembre 2014
10h - 15h30

Amphithéâtre de l'IFSI du Groupe Hospitalier Paul Guiraud (Villejuif)
54, avenue de la République 94800 VILLEJUIF

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRÉNOM :

Mail (merci d'écrire en majuscule) :

Frais d'inscription : 90€

Internes : 20€

Gratuit pour les médecins du Groupe Hospitalier Paul Guiraud

Bulletin et règlement à l'ordre de la SIP à retourner à l'adresse suivante :

Société de l'Information Psychiatrique (SIP)
CENTRE HOSPITALIER d'HÉNIN-BEAUMONT
585, avenue des Déportés BP09 –
62251 HÉNIN-BEAUMONT Cedex

Mail : secretariatSIP2@gmail.com téléphone : 03.21.08.15.25 Fax : 03.21.08.15.74

Une attestation de présence (numéro d'agrément formation continue : 31 62 0210362) vous sera délivrée, par mail, au décours du colloque le colloque.